

COMMUNIQUE DE PRESSE

Néonicotinoïdes : interdiction en 2018 avec dérogations possibles jusqu'en 2020. Pour l'UNAF : une avancée ternie par un recul face à la pression des lobbies agricoles et industriels !

Dans la nuit du 22 au 23 juin, plus de vingt ans après les premiers dégâts sur le cheptel apicole, les députés ont enfin adopté le principe de l'interdiction de tous les néonicotinoïdes en 2018 mais avec des dérogations encore possibles jusqu'en 2020. In fine, l'interdiction totale des néonicotinoïdes ne sera réellement effective qu'en 2020. L'Union Nationale de l'Apiculture Française regrette que les députés aient assoupli le principe d'une interdiction sèche en 2018 et qu'ils aient cédé aux pressions des lobbies agricoles et industriels (1).

En effet, pour les abeilles et les pollinisateurs, une interdiction réelle en 2020 maintiendra leur exposition aux résidus de néonicotinoïdes jusqu'en 2022 au moins. A titre d'exemple, l'imidaclopride peut être absorbée par des cultures non-traitées à des niveaux toxiques pour les abeilles jusqu'à deux ans après la première utilisation.

Par ailleurs, de nombreux agriculteurs en agriculture conventionnelle font déjà le choix de se passer de ces pesticides. Par exemple, Limdor qui produit chaque année 21 000 tonnes de pommes a fait le choix de ne plus utiliser les néonicotinoïdes (2). Dans le cadre des réseaux DEPHY, de nombreux agriculteurs expérimentent des techniques innovantes qui ne nécessitent pas ces pesticides. Les alternatives sont là, elles existent : ce n'est qu'une question de volonté des pouvoirs publics et du monde agricole de les diffuser et de les accompagner.

Pour **Gilles Lanio**, Président de l'UNAF, « *Si le principe de l'interdiction de tous les néonicotinoïdes en 2018 constitue une véritable avancée par rapport au statu quo, l'UNAF déplore l'introduction de la possibilité de dérogations jusqu'en 2020, date bien trop lointaine. Une interdiction totale dans 4 ans, c'est potentiellement 1,2 million de ruches supplémentaires décimées. La décision n'est pas à la hauteur des enjeux car il y a urgence à protéger les abeilles et les pollinisateurs et le service de pollinisation qu'elles rendent gratuitement. L'UNAF remercie les associations, les élus et tous nos concitoyens qui se sont mobilisés pour obtenir cette interdiction. Nous demeurons tous vigilants jusqu'à l'adoption finale de la loi biodiversité.* »

1, <http://www.certifiedbeefriendly.org/limdor-rejoint-le-bee-friendly/>